Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Contact Presse :
Fédération FNIC : contact@fnic-cgt.fr

communiqué presse...

Montreuil, le 10 avril 2025 / la FNIC CGT communique...

L'ADDITION VA ÊTRE SALÉE

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON VIENT DE DIRE NON À LA SCIC POUR SAUVER L'USINE VENCOREX ET TOUTE L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE, ET ÉVITER UNE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE.

La décision rendue ce 10 avril 2025 par le tribunal de commerce de Lyon concernant la reprise de la société Vencorex aura de lourdes conséquences, tant sur le plan social et environnemental que pour la souveraineté nationale. Le tribunal a en effet validé une reprise très partielle du site de Pont-de-Claix, ne préservant que quelques dizaines d'emplois liés à la production de tolonates.

Pourtant, face à la faillite organisée de Vencorex, les salariés, accompagnés par la FNIC-CGT, avaient élaboré un projet de reprise solide sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Ce projet réunissait des investisseurs publics – notamment des collectivités locales – ainsi que des acteurs privés, avec des promesses d'investissement dépassant 44 millions d'euros pour le privé, et plus de 20 millions pour les collectivités, sans compter les engagements des OS CGT.

De leur côté, Matignon et l'Élysée sont restés figés dans une posture de façade depuis l'annonce de la faillite, adoptant une attitude en totale contradiction avec leurs discours sur la réindustrialisation et la souveraineté. Ce désengagement ne traduit pas seulement un profond mépris envers les travailleurs : il s'apparente à une véritable trahison.

Que dire aussi de Marc Ferracci, l'homme de main des fossoyeurs de l'industrie, qui ne cessait de répéter : « Si le projet de SCIC est validé par le tribunal, pour 1 euro d'argent privé, l'État mettra 1 euro. » Une promesse fallacieuse, quand on sait qu'il n'a strictement rien fait pour accompagner concrètement les porteurs du projet. Toute la construction de cette initiative a été économiquement supportée par ces derniers, et en majorité par la FNIC-CGT.

Aujourd'hui, le tribunal a mis un clap de fin non seulement sur les espoirs que portait ce projet coopératif, mais aussi sur une aventure industrielle emblématique pour toute une région.

Pour la FNIC-CGT, la posture de nos dirigeants ne fait que confirmer l'évidence : un État totalement soumis aux logiques du capital, incapable d'accepter que des travailleurs s'organisent pour construire une alternative. Cette bataille n'a pas abouti, mais la guerre que fait le capital au monde du travail est loin d'être gagnée...

Espérons que l'État n'ait pas la rancœur d'avoir à soutenir un projet construit et défini par la CGT.
Le seul intérêt doit être celui des 6 000 emplois en jeu.

communication FNIC CGT 2025 LB/EM/Chrono 2025-0221